

COMMUNE DE BIRAS

TARIFS DE LOCATION SALLE DES FÊTES

Applicables au 1^{er} Janvier 2016

* * * * *

	PERSONNES ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	PERSONNES HABITANT LA COMMUNE
Vin d'honneur sans la cuisine 3h	160	90
1 Jour (24 h)	250	130
Salle (forfait week-end) y compris les cuisines, tables et chaises	360	200
Mariage (4 Jours)	500	350
Réunion (location de la salle sans la cuisine)	100	100

DEUX CHEQUES DE CAUTION OBLIGATOIRE
UN DE 400 € (pour la salle)
ET UN DE 100 € (pour le ménage)

Le règlement intérieur devra être strictement respecté.

La caution versée pourra être retenue en cas de non-respect du règlement intérieur et sa restitution soumise à décision du Conseil Municipal en cas de litige.

La location à un organisme ou une association hors Commune portant un projet d'intérêt communal pourra se faire à titre gracieux, après validation par Mr le Maire.